



Adresse de la page : <https://www.edef-habitat.fr/comment-acceder-a-nos-residences/connaitre-les-conditions-dacces/plafonds-de-ressources/>

PLAFONDS DE RESSOURCES

Les plafonds de ressources correspondent au montant de ressources à ne pas dépasser par le candidat à un logement pour y accéder. Découvrez sur cette page les principes et les montants.

QUEL EST LE PRINCIPE DES PLAFONDS DE RESSOURCES ?

- Les logements sont construits grâce à des modes de financements spécifiques.
- En contrepartie de ces financements, les bailleurs et les gestionnaires de résidences doivent appliquer des plafonds de loyer ou de redevance, c'est-à-dire des montants maximums à ne pas dépasser pour la location des logements.
- Pour obtenir un logement, les personnes qui y accèdent doivent quant à elle ne pas dépasser certains plafonds de ressources. Votre revenu annuel, à une date donnée, ne doit ainsi pas dépasser un montant maximum.

QUELLES SONT LES CATÉGORIES DE PLAFONDS APPLICABLES AUX LOGEMENTS DE L'ADEF ?

- La majorité des logements des résidences sociales et résidences jeunes sont concernés par des plafonds de ressources PLAI. Ils correspondent aux plafonds les plus faibles, pour des personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales pour se loger.
- Une partie des logements de certaines résidences est toutefois concernée par des plafonds P.L.U.S., pour des personnes à revenus modestes. Les résidences qui comportent une partie de logements de catégorie P.L.U.S. sont celles d'Ivry-sur-Seine, Rueil-Malmaison et Aulnay-sous-Bois.
- Aucun plafond de ressources n'est applicable pour les foyers.

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE

Les revenus pris en compte sont calculés à partir du revenu fiscal de référence de l'année n-2 de toutes les personnes vivant au foyer. Le revenu fiscal de référence est inscrit sur l'avis d'imposition n-1.

Exemple :

Pour une demande de logement faite en 2021, il s'agit des revenus fiscaux de référence pour 2019, inscrits sur l'avis d'imposition de 2020.

QUELS SONT LES PLAFONDS DE RESSOURCES PLAII APPLICABLES ?

Plafonds PLAII

Plafonds 2022

SITUATIONS DANS LE LOGEMENT	PARIS ET COMMUNES LIMITROPHES (EN €)	AUTRES COMMUNES DE L'ILE-DE-FRANCE (EN €)
1 personne seule	13 378	13 378
2 personnes ne comportant		

aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou 1 personne seule en situation de handicap	21 805	21 805
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	28 582	26 210
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 pers. à charge ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	31 287	28 779

Plafonds PLUS

Plafonds 2022

SITUATIONS DANS LE LOGEMENT	PARIS ET COMMUNES LIMITROPHES (EN €)	AUTRES COMMUNES DE L'ILE-DE-FRANCE (EN €)
1 personne seule	24 316	24 316
2 personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou 1 personne seule en situation de handicap	36 341	36 341
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	47 639	43 684
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 pers. à charge ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	56 878	52 326



Adresse de la page : <https://www.edef-habitat.fr/comment-acceder-a-nos-residences/connaitre-les-conditions-dacces/plafonds-de-ressources/>